

CHAPITRE I

L'ATTENTION

130. — NATURE

I. — **Définition** : c'est l'acte par lequel l'intelligence se fixe sur un objet à l'exclusion de tout autre. C'est moins une opération spéciale que la *condition de l'exercice* des diverses facultés et l'auxiliaire indispensable de toutes les opérations intellectuelles.

II. — **Erreur de Condillac** ⁽¹⁾ : il a soutenu qu'il n'y a pas de différence essentielle entre la sensation et l'attention. L'attention n'est pour lui qu'une sensation *dominante et exclusive*.

Réponse : A. — La sensation est **passive**, nous la subissons ; son intensité dépend de la cause extérieure qui la provoque ; — l'attention est **active** : c'est notre œuvre. C'est vrai même de l'attention *spontanée* et *involontaire*, puisque c'est une *réaction* de l'esprit contre la sensation ; *a fortiori* est-ce vrai de l'attention *volontaire*.

B. — La sensation est **subjective** ; — l'attention est **objective** : on fait attention à quelque chose.

C. — Une sensation exclusive peut éveiller l'attention mais ne la constitue pas, car (1) c'est souvent l'attention qui rend une sensation dominante et exclusive : vg. pour mieux percevoir un son très faible j'écarte soigneusement toute autre sensation distrayante ; — 2) l'attention peut prévenir la sensation et continuer après elle : vg. regarder dans l'obscurité ; — 3) l'attention peut s'appliquer à un souvenir, à une idée aussi bien qu'à une sensation. Donc ici, comme dans tout son système, Condillac méconnaît l'*activité* propre de l'esprit ; la sensation est quelquefois la condition de l'attention, mais sa

⁽¹⁾ *Traité des Sensations*. — Cf. LAROMIGUIÈRE, *Leçons de Philosophie* 1^{re} Partie, leç. 4.

cause, c'est l'*application* même de l'intelligence. C'est aussi l'erreur de Taine, pour qui l'attention n'est que « la fascination exercée sur l'esprit par une image obsédante. »

131. — FORMES

L'attention peut être *spontanée* ou *volontaire*.

A. — **Spontanée** : acte par lequel l'esprit se fixe *de lui-même* sur un objet : vg. l'attention de l'enfant se porte naturellement vers l'objet qui l'attire par sa nouveauté. Elle est spontanée dans la :

1° **Distraction** : impuissance à fixer l'esprit sur une idée à laquelle il voulait d'abord s'appliquer ; il est emporté ailleurs et l'attention est détournée d'un autre côté. — Il y a cependant une distraction, qui n'est qu'une simple *inadvertance aux choses extérieures*, causée par une préoccupation trop forte ou une réflexion trop intense : c'est la distraction de l'homme passionné ou du savant. On l'appelle parfois *abstraction*.

2° **Préoccupation** : attention qui se fixe malgré nous : vg. souvenir obsédant :

B. — **Volontaire** : c'est l'attention proprement dite : effort par lequel nous appliquons notre esprit à un objet quelconque. La différence entre l'attention *spontanée* et la *volontaire* ressort des locutions suivantes : voir et regarder — entendre et écouter — sentir et flairer — toucher et palper — goûter et savourer. — Elle se manifeste de diverses façons qui prennent différents noms :

1° **Application** : attention soutenue et persévérante.

2° **Contention** : attention intense qui implique un effort pénible.

3° **Méditation** : réflexion approfondie.

4° **Contemplation** : méditation où tout effort semble disparaître et où il entre un élément d'admiration : vg. contempler la belle nature.

5° **Observation externe** : c'est l'attention portée vers le dehors.

6° **Observation interne** ou **réflexion** : c'est l'attention tournée vers le dedans (7, A).

Comparaison : 1° **Ressemblance** : l'attention et la réflexion sont toutes deux une *tension*, un effort de l'esprit pour connaître les choses.

2° **Différences** : a) l'observation interne est tournée vers l'âme et ses états, vers le *sujet* ; — l'observation externe est dirigée vers le monde extérieur, vers les *objets*. — b) L'observation externe exige généralement un *moindre effort* que l'interne ou réflexion. — c) L'attention et la réflexion s'*excluent* mutuellement en ce sens qu'on ne peut pas tout ensemble regarder au dehors et au dedans. L'homme très attentif aux phénomènes extérieurs se perd de vue : il s'identifie avec l'objet de son attention. L'homme qui réfléchit ne perçoit plus le monde extérieur : il est absorbé dans sa méditation : vg. Archimède. — d) L'observation externe est *antérieure* à la réflexion : l'enfant fait attention au monde extérieur avant de s'observer lui-même.

132. — LOIS DE L'ATTENTION

I. — L'attention volontaire suppose une idée vague de l'objet auquel elle s'applique : vg. avant de regarder, il faut déjà avoir vu quelque chose : c'est que la spontanéité est la forme primitive de l'activité de l'esprit (134).

II. — L'attention est un procédé *analytique*, c'est là ce qui fait sa force. Elle sépare un objet des autres pour le mieux considérer. Si l'on veut d'un seul regard embrasser trop de choses, on les connaît mal : *Pluribus intentus minor est ad singula sensus*. C'est une application spontanée du principe de la division du travail.

III. — L'attention est conditionnée par un effort musculaire qui en accompagne l'exercice (1).

(1) Ribot, *Psychologie de l'attention*.

133. — RÔLE ET IMPORTANCE

On peut envisager l'attention dans ses rapports avec :

I. — **L'intelligence** sans doute elle n'est pas, comme le prétend Laromiguière, le principe de nos connaissances ; la portée de nos facultés est déterminée par la nature ; mais l'attention les met dans des conditions favorables à leur exercice (1) :

1° **Facultés d'acquisition** : sans l'attention externe ou observation, sans attention interne ou réflexion, pas de perception distincte des phénomènes de conscience et des objets extérieurs.

2° **Facultés de conservation** : elle aide à la conservation et au rappel des idées ; on oublie d'ordinaire promptement ce qu'on a appris sans effort d'attention (109, B, I).

3° **Facultés d'élaboration** : a) elle préserve des généralisations hâtives, des jugements et des raisonnements faux, des démonstrations incomplètes : défauts qui ont pour cause la précipitation ; — b) elle est la condition des idées *claires et distinctes*, parce qu'elle *isole et grossit*. Elle isole : dans la foule des objets présents à l'esprit, elle en *choisit* un, *exclut* les autres qui sont rejetés dans l'ombre. Elle fait dans ce cas l'office du *scalpel*. Elle grossit : en concentrant sur l'objet choisi toutes les forces de l'intelligence, elle l'éclaire d'une lumière plus intense et en fait ressortir tous les détails. Ici, elle fait fonction de *loupe*.

4° **Génie** : sans doute il n'est pas rigoureusement vrai de dire avec Buffon que le génie est « une longue patience » ; sans doute l'inégalité des esprits est due avant tout à leur portée native ; mais il faut reconnaître que l'attention est une *condition nécessaire* du développement intellectuel. « Dès que nous réfléchissons, dit Bossuet, nos progrès n'ont plus de bornes ; l'esprit humain fait sans cesse de nouvelles découvertes, et la seule paresse peut mettre des limites à ses connaissances et à ses inventions ». C'est

(1) BOSSUET, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. III, § 17, 19. — MALEBRANCHE, *De la recherche de la vérité*, L. VI. — DE CARDAILLAC, *Études élémentaires de philosophie*, section V, chap. II.

ce qu'entendait Newton quand il disait qu'il avait découvert la loi de la gravitation « en y pensant toujours. »

II. — **La volonté :** A) **Influence de la volonté sur l'attention :** a) Tout en subissant l'action des causes extérieures, l'attention reste sous l'empire de la volonté, qui la concentre, la dirige sur un objet ou l'en détourne. A l'origine l'attention est plus ou moins involontaire; elle se fixe d'elle-même sur les sensations, sur ce qui plaît et intéresse. Avec l'aide de la volonté, elle devient réfléchie : l'esprit fait effort pour se tendre vers les objets peu intéressants, peu sensibles, ou même absents, mais imaginés. Ce pouvoir de la volonté sur l'attention s'accroît avec l'exercice. Celui au contraire, qui se laisse emporter au torrent des sensations et des images, éprouve une difficulté croissante à faire attention, et même à la fin l'attention devient impossible, parce que, dans le principe, la volonté n'a pas dirigé le cours des associations, ni écarté les distractions.

b) La volonté fortifie ou affaiblit les passions, selon qu'elle y arrête ou en détourne l'attention (64, B).

B) **Influence de l'attention sur la volonté au point de vue moral :** a) L'attention permet à la *délibération*, qui précède la décision volontaire, d'être suivie et sérieuse, car un esprit attentif pèse les motifs pour et contre et ne se détermine pas à la légère. L'irréflexion, par contre, est la source de résolutions précipitées et imprudentes.

b) La *responsabilité* des fautes est proportionnelle à l'attention qu'on y a apportée.

III. — **La sensibilité :** A) **Influence de l'attention sur la sensibilité :** a) Les sensations, sur lesquelles elle se porte, s'avivent : vg. penser à sa douleur ; — celles dont elle se détourne s'atténuent : vg. un goutteux trompait son mal en s'absorbant dans une partie d'échecs.

b) Elle redouble les sentiments, les passions si elle s'arrête à considérer leurs causes : vg. le sentiment de la vengeance est accru par la pensée des injures qui l'ont provoqué ; — elle les altère ou les fait s'évanouir si elle applique l'esprit à les étudier : vg. réfléchir sur sa colère la calme.

c) C'est par l'action qu'elle exerce sur nos sentiments que l'atten-

tion devient un remède efficace contre la violence des passions. On combat une passion moins en l'attaquant de front qu'en détournant l'esprit de l'objet qui la cause pour le tourner vers un autre objet. « Il en est de la passion, dit Bossuet, comme d'une rivière ; on peut plus facilement la détourner que l'arrêter de droit fil ». Aussi le travail est-il un excellent dérivatif. (64, B).

B) **Influence de la sensibilité sur l'attention :** les émotions troublantes la diminuent ou l'empêchent de se fixer.

134. — CONNAISSANCE INSTINCTIVE ET REFLÉCHIE

La connaissance *instinctive* est celle que l'esprit acquiert spontanément : vg. dans la perception extérieure, dans la mémoire ; la connaissance *réfléchie* est celle qu'il perfectionne plus tard par l'attention et la réflexion : vg. dans l'abstraction, la généralisation.

I. — **Comparaison :** 1° La connaissance *spontanée* est antérieure à l'autre ; œuvre de la nature, elle se développe promptement pendant la première enfance et atteint à peu près le même degré chez tous les hommes (1). — La connaissance *réfléchie* est plus tardive, car elle exige le concours de l'attention volontaire ; elle est susceptible d'un développement indéfini, mais très inégal, selon les aptitudes des individus et d'après leur effort d'application.

2° La connaissance *instinctive* est *obscur*, *confuse*, *synthétique* : vg. dans la conscience spontanée où il n'y a pas distinction entre le sujet connaissant et l'objet connu (73, I) ; — dans la perception externe : vg. voir, toucher, sentir, goûter, entendre ; — dans la mémoire : les idées s'associent spontanément (109, B, III) et reviennent quelquefois de même. — La conscience *réfléchie* est *claire*, *distincte* et *analytique* : vg. dans la conscience réfléchie où le *je* est distingué du *me* (72, B, II) ; — dans la perception externe : vg. regarder, palper, flairer, savourer, écouter. — Dans

(1) P. ROURE, *Doctrines et problèmes*, chap. XII, *Développement de la spontanéité chez l'enfant*.

la mémoire : vg. la reconnaissance et la localisation précises dans le passé (111) ; — dans les facultés d'élaboration : les *idées abstraites et générales* sont plus claires et plus distinctes que les idées concrètes et particulières, parce que celles-ci sont plus synthétiques et plus complexes : vg. quelle différence entre l'idée de l'homme en général qui revient à l'idée d'un *animal raisonnable* et l'idée de tel homme en particulier, qui contient dans sa compréhension une multitude de caractères ou notes individualantes.

3° La connaissance *instinctive* a pour objet le *concret*, l'*individuel* : c'est ainsi que la conscience spontanée ne perçoit que les phénomènes psychologiques particuliers à chacun de nous et tels qu'ils existent *in concreto* ; — les sens ne saisissent que les qualités sensibles qui sont concrètes et individuelles. — La connaissance *réfléchie* a pour objet l'*abstrait*, le *général* : c'est ainsi que la conscience réflexe dégage des données concrètes et particulières fournies par la conscience spontanée les *concepts* d'être, d'unité, d'identité, de causalité, de substance, de finalité, de liberté, de personnalité etc. (77). — De plus la connaissance *réfléchie* peut s'élever jusqu'aux *rappports généraux*, jusqu'aux *lois*, c'est-à-dire jusqu'à la *science*. Son utilité se confond donc avec celle de la science, puisqu'il n'y a pas de science du particulier (Cf. *Logique*).

II. — **Rapports de ces deux connaissances avec :** 1° *Les opérations intellectuelles* : le jugement, sous forme spontanée et instinctive, avant qu'il existe d'une façon distincte et réfléchie, est engagé dans les fonctions inférieures de l'intelligence : la *perception* (84, 99) ; — la *mémoire* (110, I). — Il fait le fond même de l'*abstraction* (137, II, B) et de la *généralisation* (110, II,).

2° *Les principes directeurs* : ils sont les lois *spontanées* de la pensée, avant de devenir, sous leur formule abstraite, les règles de la pensée réfléchie.

3° *Le langage* : on peut abstraire, juger, raisonner sans le secours des mots ; mais alors ces opérations sont fugitives et imparfaites. Les mots facilitent et perfectionnent la connaissance réfléchie (Cf. L. IV, ch. I).

Conclusion : la *spontanéité* est la forme primitive de toutes les opérations de l'esprit ; autrement la *réflexion*, faute de matière, ne pourrait pas commencer.

CHAPITRE II

LA COMPARAISON

135. — NATURE

Opération par laquelle l'esprit rapproche deux objets ou deux idées pour en saisir les rapports. C'est une opération *complexe* qui suppose au moins *deux termes*, ayant des *ressemblances* et des *différences* ; car il serait impossible de comparer deux objets qui n'auraient rien de commun — ou qui seraient absolument identiques parce que, dans ce cas, ils seraient « indiscernables » (Leibniz).

Elle exige :

I. — L'**attention**, car, pour découvrir les rapports qui existent entre deux objets, il faut porter successivement son attention sur chacun d'eux. Mais la comparaison n'est pas seulement, comme le veut Condillac, une double attention ; on peut en effet faire attention à une chose, puis à une autre, sans pour cela les comparer. Pour qu'il y ait comparaison il faut qu'une attention successive considère les deux objets d'abord isolément et qu'une attention unique les réunisse dans une même conscience pour en saisir les rapports.

II. — La **mémoire**, qui conserve le souvenir du premier terme de comparaison, pendant que l'esprit examine le second.

III. — L'**abstraction**, qui isole les éléments différents des éléments semblables et permet ainsi de rapprocher deux objets par leurs points de ressemblance.

IV. — **Un effort** de l'esprit pour saisir les rapports des deux termes.